ici et là

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **30 (1993)**

Heft 1128

PDF erstellt am: **29.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

JUGEMENT DU CONSEIL D'ORDRE DES JOURNALISTES

La condamnation du téléphone-«Matin»

(*pi*) On se souvient de l'intérêt manifesté par le *Matin* pour les aléas de la famille royale britannique. L'année dernière, le quotidien boulevardier romand publiait des photos de la duchesse d'York en vacances, prises à l'intérieur d'une propriété privée; le même journal offrait à ses lecteurs la possibilité d'écouter, enregistrée sur répondeur, une conversation téléphonique de la princesse de Galles datant de plusieurs années (10 000 personnes en ont profité).

DP s'étonnait de l'impunité de telles pratiques dans son éditorial du 3 septembre (DP nº 1094), alors que la protection de la sphère privée des citoyens est devenue une revendication qui influence jusqu'à la formulation — ou la non-formulation — des questions du recensement officiel de la population.

Le bulletin de l'Association vaudoise des journalistes nous apprend que le cas du *Matin* a été soumis au Conseil d'ordre professionnelle à la suite d'une plainte déposée par Philippe Barraud et Colette Muret. L'organe de surveillance professionnelle a conclu à la violation par le rédacteur en chef de la Déclaration des droits et devoirs des journalistes qui interdit d'user *«de méthodes déloyales pour obtenir des informations, des images ou des documents»* et qui impose de *«respecter la vie privée des personnes, pour autant que l'intérêt public n'exige pas le contraire»*.

Le fait que d'autres journaux, notamment anglais, aient publié ces «informations» n'autorise pas pour autant à les reproduire sans autre: *«Une balance des intérêts en présence doit nécessairement intervenir, soit une comparaison entre l'intérêt de la société à connaître des faits graves et d'autre part l'intérêt qu'a toute personne à ce que sa vie privée, ses relations, ses conversations téléphoniques restent à l'abri des indiscrétions»*. Et le Conseil de poursuivre: *«Un tel comportement exclusivement dicté par des préoccupations commerciales est incompatible avec les règles déontologiques de la profession»*.

Ce genre de jugement est indispensable comme repère pour la profession et comme garant du respect d'une certaine éthique professionnelle. Mais il ne faut pas se faire d'illusions: la condamnation n'est que morale et il est évident que le *Matin* n'hésiterait pas à renouveler le coup s'il devait correspondre à son intérêt commercial. Il n'aurait d'ailleurs aucune peine à convaincre ou à contraindre ses journalistes à écrire sur de pareils sujets: les emplois sont bien trop précaires pour que la résistance soit permise.

Enfin, cette procédure reste strictement confidentielle: pourquoi les journaux, qui relatent les différends surgissant chez les banquiers ou les assureurs, ne le feraient pas aussi pour eux-mêmes ? ■

ici et là

● RAVEL, le programme fédéral d'impulsion pour l'utilisation rationnelle de l'électricité organise dès le mois de juin une série de cours ayant pour thème **Eclairage dans les bureaux, l'industrie et les surfaces de vente**. Renseignements: Ravel, coordination des cours, construction et énergie, case postale 112, 1000 Lausanne 5. Par ailleurs le Club Ravel d'Echallens se réunira périodiquement au Buffet de la Gare à Yverdon. Il se veut un lieu d'information et d'échange sur les questions d'utilisation de l'électricité. Programme et inscriptions: Club RAVEL, c/o Weimann-Energies SA, rte d'Yverdon 4, 1040 Echallens.

● La galerie Basta ! présente jusqu'au 5 juin une photographe de Budapest, **Lenke Sziàgyi**, dont les images rendent compte de la réalité hongroise aujourd'hui.

● **La déréglementation: impératif majeur ou retour au capitalisme sauvage ?** sera la question abordée par Philippe Jaccard, le 2 juin 1993, dans le cadre du cours d'économie nationale de Jean-Christian Lambelet, à l'Université de Lausanne, BFSH1, salle 263, de 17.15 à 18.45 heures.

MÉDIAS

Le prix de plusieurs quotidiens romands passera le 1er juin à 2 francs. Le 1er août 1914, la *Tribune de Lausanne* coûtait 5 centimes.

Le *Courrier*, le plus petit des quotidiens genevois, a fêté son 125e anniversaire et essaie de survivre sur un marché fort encombré. C'est le plus ancien quotidien paraissant à Genève après le *Journal de Genève et Gazette de Lausanne*.

La fusion d'Assa et d'Orell Füssli, qui appartient à Publicitas, avance rapidement. Certaines filiales sont fermées et le bâtiment qui abritait Assa à Berne est à vendre.

Le *Quotidien jurassien*, dont le premier numéro paraîtra le 1er juin, a été présenté aux lecteurs en avant-première à Expo Ajoie 1993.

A la présentation annuelle de Ringier Romandie au château de Coppet, l'intervention de Jean-Louis Laborie a été très appréciée: il a en effet prédit «la fin de l'hégémonie télévisuelle».

Déjà fort gâtés grâce au câble, les téléspectateurs alémaniques auront prochainement un choix de programmes plus large encore puisque RTL-Plus ne se contente plus de la fenêtre publicitaire déjà existante mais envisage aussi, dès l'année prochaine, des programmes particuliers destinés au public suisse.

Le 22 mai, le quotidien français *Libération* a fêté son vingtième anniversaire.

DP Domaine Public

Rédacteur responsable: Jean-Daniel Delley (jd)
Rédacteur: Pierre Imhof (pi)
Secrétaire de rédaction:
Frances Trezevant Honegger (fth)
Ont également collaboré à ce numéro:
Jean-Piere Bossy (jpb)
André Gavillet (ag)
Jacques Guyaz (jg)
Yvette Jaggi (yj)
Charles-F. Pochon (cfp)
Forum: Christophe Gallaz
Abonnement: 75 francs pour une année
Administration, rédaction: Saint-Pierre 1, case postale 2612, 1002 Lausanne
Téléphone: 021 312 69 10
Télécopie: 021 312 80 40 – **CCP:** 10-15527-9
Composition et maquette:
Frances Trezevant Honegger, Pierre Imhof, Françoise Gavillet
Impression:
Imprimerie des Arts et Métiers SA, Renens